

CIRCULAIRE DU MINISTÈRE DES FAMILLES

Date : le 9 mai 2021

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : COVID-19 n° 2021-26

Destinataires : Établissements d'apprentissage et de garde d'enfants

Objet : Modifications apportées au système scolaire et incidences sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Type : ☐ Politique
☒ Procédure

Entrée en vigueur : le mercredi 12 mai 2021

À compter du mercredi 12 mai, toutes les écoles de la maternelle à la 12^e année à Winnipeg et à Brandon passeront à l'enseignement à distance. Cette période d'apprentissage à distance se prolongera jusqu'au 30 mai 2021 pour coïncider avec d'autres ordres de santé publique.

Les écoles dont l'enseignement se fait complètement à distance pourront accueillir les enfants de la maternelle à la 6^e année des travailleurs des services essentiels qui ne peuvent prendre d'autres arrangements, s'ils ne sont pas tenus de s'auto-isoler. En outre, les écoles pourront aussi accueillir les élèves de la maternelle à la 6^e année à risque élevé et ceux ayant des besoins spéciaux.

Selon le D^r Roussin et la Santé publique, au Manitoba, le nombre de cas dans les milieux de garde d'enfants n'est pas aussi élevé que dans les écoles. La Santé publique affirme aussi que le risque de maladie grave et le risque de transmission sont moins grands chez les jeunes enfants.

À ce stade-ci, le D^r Roussin et la Santé publique ne recommandent pas de modifier la taille des cohortes. Les établissements de garde d'enfants demeureront ouverts, y compris ceux à Winnipeg et à Brandon. Toutefois, les enfants qui font l'école à la maison ne doivent pas être envoyés aux établissements de garde d'enfants ni aux services de garde avant et après l'école.

Dès cette semaine, les envois d'équipement de protection individuelle (ÉPI) au secteur de la garde d'enfants passeront de 100 000 unités par mois à 1,1 million d'unités par mois pour répondre aux exigences accrues relatives au masque. On fera parvenir les détails sur la

distribution de l'ÉPI et un nouveau guide de procédures liées à l'ÉPI aux établissements cette semaine.

Les responsables de la santé publique continueront d'examiner les données et d'autres mesures pour déterminer si des modifications sont requises.

Comme il est indiqué dans la circulaire n° 2020-195, il est important de continuer d'accorder la priorité aux parents qui sont des travailleurs des services essentiels. Consultez la circulaire pour en savoir plus : www.gov.mb.ca/fs/pubs/2020-195-elcc-prioritizing-critical-service-workers.fr.pdf.

Pour connaître l'information de santé publique provinciale la plus récente sur la COVID-19, consultez le www.manitoba.ca/covid19/index.fr.html.

Le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants continue de surveiller et de mettre à jour les ressources liées à la COVID-19 et à la garde d'enfants au Manitoba. Pour prendre connaissance des directives et des mises à jour opérationnelles, consultez le site : Avis et circulaires de Familles Manitoba sur la COVID-19 au www.gov.mb.ca/fs/covid-circulars.fr.html.

Nous demeurons très reconnaissants de l'engagement continu des intervenants du secteur de la garde d'enfants à fournir des soins de qualité, tout en veillant à ce que des précautions soient prises pour prévenir la propagation de la COVID-19. Nous souhaitons vous adresser nos sincères remerciements pour tous vos efforts pendant ces moments difficiles.

Si vous avez des questions, écrivez à cdcinfo@gov.mb.ca ou téléphonez au 204 945-0776 ou au 1 888 213-4754.

Nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Christy Holnbeck
Sous-ministre adjointe
Division des services aux enfants et
aux jeunes

Michelle Stephen-Wiens
Directrice
Programme d'apprentissage et de
garde des jeunes enfants